



CONCOURS

BOIS & HABITAT

27|28|29|30 mars
NAMUR EXPO — bois-habitat.be

À GAGNER : DE MAGNIFIQUES JEUX ET MEUBLES EXTÉRIEURS EN BOIS CERTIFIÉ PEFC, OFFERTS PAR PLAYNWOOD

1^{er} PRIX : un module de jeu d'une valeur de 1.750€€

2^e PRIX : un bac à sable d'une valeur de 139€€

3^e PRIX : une table de pique-nique d'une valeur de 99€€

* LIVRAISON INCLUSE

VALEUR TOTALE :
1.998€€



RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Easyfairs Belgium SA - Avenue Sergent Vriethoff 2, 5000 Namur, en partenariat avec PEFC Belgium – Boulevard Bischoffsheim 1-8, 1000 Bruxelles.

ARTICLE 2 – DURÉE

Ce concours se déroulera dans le cadre et au salon Bois & Habitat 2026. Il débutera le vendredi 27 mars 2026 à 10h pour s'achever le lundi 30 mars 2026 à 19h.

ARTICLE 3 – LES PARTICIPANTS

La participation est gratuite et ouverte à tous, à partir de 18 ans.

Une seule participation par personne sera prise en compte.

Les participations multiples (identifiées sur base des nom, prénom et/ou adresse e-mail) seront automatiquement disqualifiées.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation aura lieu via un formulaire de participation, disponible sur le stand de PEFC Belgium (n° 2053 – Hall 2) durant toute la durée du salon Bois & Habitat 2026.

Une fois complété, il devra être déposé dans l'urne prévue à cet effet sur le même stand.

Trois gagnants seront désignés parmi les participants ayant correctement répondu aux questions posées (choix multiples).

Le premier prix sera attribué à celui ou celle dont la réponse à la question subsidiaire sera équivalente à ou la plus proche de la réalité, c'est-à-dire au nombre total de formulaires valables cumulés sur toute la durée du concours. En cas d'ex-aequo, un tirage au sort désignera le vainqueur.

Les deuxième et troisième prix seront attribués suivant la même logique découlant de leurs réponses respectives à la question subsidiaire : le deuxième prix allant au participant présentant la 2e réponse la plus proche de la réalité et le troisième prix étant octroyé au participant ayant la 3e réponse la plus proche de la réalité.

Le dépouillement aura lieu à bureaux fermés dans les 5 jours ouvrables suivant la fermeture du salon Bois & Habitat 2026. **Les participations multiples (identifiées sur base des nom, prénom et/ou adresse e-mail) seront automatiquement disqualifiées.**

Les lauréats seront personnellement contactés par l'organisateur Easyfairs Belgium ou par son partenaire PEFC Belgium à l'adresse e-mail et/ou au numéro de téléphone indiqué(s) sur leur formulaire de

participation. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée du fait d'un changement de coordonnées ultérieur, d'une erreur de transcription ou de l'illisibilité des coordonnées.

ARTICLE 5 – LES PRIX

Les prix mis en jeu sont offerts par l'entreprise BNB Wood à travers sa plateforme de vente en ligne PlaynWood et conçus en bois certifié PEFC.

La livraison en Wallonie est incluse dans le prix.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte. Les gagnants ne pourront prétendre à la remise de leur contre-valeur en numéraire (espèces), ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

L'organisateur et son partenaire PEFC Belgium ne peuvent être tenus pour responsables d'un défaut de fabrication, de livraison ou de service après-vente des lots offerts.

ARTICLE 6 – FORCE MAJEURE

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'organisateur. De ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

ARTICLE 7 – OBLIGATION DES PARTICIPANTS

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière du présent règlement pour tous les participants. Tout différend né à l'occasion de ce concours sera soumis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Par leur participation au concours, les participants consentent automatiquement et sans réserve à ce que leurs nom et coordonnées, ainsi que leur identification comme participant, soient publiés par les organisateurs.

Les données personnelles des participants qui en auront donné l'accord en cochant la case ad hoc dans leur formulaire de participation seront compilées dans un fichier d'adresses, mis à la disposition de l'organisateur du concours et de son partenaire PEFC Belgium. Ces données sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'actions commerciales ultérieures. Les participants disposent d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ces données.